

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Taux des 3 taxes**

Dans la même séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes locales sur les chiffres de 2017, à savoir :

Libellé	Taux 2017 (en %)	Taux 2018 (en %)
Taxe d'habitation	5,92	5,92
Foncier bâti	11,85	11,85
Foncier Non Bâti	28,89	28,89

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

*Le Maire,*



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com



COMMUNE : 079 BOUGNON

ARRONDISSEMENT : 70 VESOUL

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE PORT SUR SAONE



N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste

b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV

c. Exonération de longue durée (logements sociaux)

Taxe foncière (non bâti) :

Taxe professionnelle / CFE :

a. Dotation unique spécifique (TP)

b. Réduction des bases des créations d'établissements

c. Exonération en zones d'aménagement du territoire

d. Autres allocations

Dotation pour perte de THLY :

1 968	
60	
0	
0	
1 121	
0	
0	
0	
0	

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

b. CVAE : part dégrévée

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

7 614	
>>>	
>>>	
>>>	

4. PRODUIT DES IFR (8)

Éoliennes & hydroélectriques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau départemental		Taux 2017 des EPCI	Taux plafonds 2018
	national	départemental		
Taxe d'habitation.....	24,47	16,49	10,30000	61,18
Taxe foncière (bâti).....	21,00	17,60	1,84000	52,50
Taxe foncière (non bâti).	49,46	34,21	5,26000	123,65
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)		Taux maximum de la majoration spéciale
Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 : national	>>>	>>>
communal	>>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
	20,52

18 DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Affectation des résultats (Commune, Eau et assainissement)**

Dans la même séance, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les affectations de résultat pour le budget communal et celui de l'eau et assainissement. Il se présente de la façon suivante :

**Commune :**

Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 289 288,56 € donc au BP 289 288 €  
Investissement D001 : 52 583,73 € donc au BP 52 584 €  
Compte 1068 : 52 584 €

**Eau et assainissement :**

Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 30 125,02 € donc au BP 30 125 €  
Investissement R002 : 106 180,18 € donc au BP 106 180 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Subventions**

Dans la même séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

SPA - Boule de poils	1 € par habitant 552 €	A l'unanimité
Mission Locale	1.10 € par habitant 607,20 € arrondi à 608 €	A l'unanimité
Anciens combattants	100 €	A l'unanimité
Coopérative scolaire RPI	12 € par élève Selon projet déposé par l'école	A l'unanimité
Gratuité collégien (secondaire)	12 € par élève	A l'unanimité
Voyages scolaires primaires et secondaires	20 € une fois par an par élève	A l'unanimité
Subvention valable pour poursuite d'étude ou pour obtention du permis de conduire sur présentation d'avis de taxe d'habitation	Forfait de 224 € valable pour une demande possible / pers.	A l'unanimité
ADMR - AD	100 €	A l'unanimité
ADMR - SD	100 €	A l'unanimité
Cartes Jeunes	8 €	A l'unanimité

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;





EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : PHASE PADD - PLU**

Dans la même séance, le Maire rappelle la présentation de la phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable lors du précédent conseil municipal, rappelle les différentes remarques formulées au cours du débat qui en a suivi et les différentes options d'aménagement proposées par IAD, au nombre de quatre.

Afin d'envisager toutes les possibilités d'aménagement, deux autres options d'aménagement sont proposées :

- l'une globale située sur le secteur des Nurets-Bouloye présentant un certain attrait géographique en remplacement du secteur de la Pellerotte,
- une seconde multiple s'appuyant notamment sur les zones NA de l'ancien POS.

Après avoir évoqué les six options, après avoir cerné les avantages et les inconvénients de chacune d'elles, après les avoir classées par ordre de préférence, il est proposé de soumettre l'option "multiples secteurs", classée en tête, au cabinet IAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



PLU – BOUGNON - PHASE PADD

Proposition	Avantages	Inconvénients	Classement individuel							Bilan	
N°1	Pellerotte + Frêterie Maîtrise foncière + vue vallon de la Scyotte	Réseau voirie humidité peu d'attrait 2 propriétaires différents	5	5	4	6	6	6	4	6	6ème
N°2	Pellerotte + Frêterie-Bouloye Maîtrise foncière	Empiètement zone U accès	6	6	6	5	5	5	5	4	5ème
N°3	Pellerotte + Bouloye Maîtrise foncière + attrait géographique		1	4	2	3	1	4	3	3	4ème
N°4	Pellerotte + Petite Chenevières Maîtrise foncière + vue vallée Scyotte		2	2	5	4	4	2	6	5	3ème
N°5	Nurets global Attrait géographique	Maîtrise foncière	4	3	1	1	3	3	2	1	2ème
N°6	Multiple ex zones NA Maîtrise foncière Présence réseaux ¾ Homogénéité zone U		3	1	3	2	2	1	1	2	1ère

REÇU EN PREFECTURE  
 le 12/04/2018  
 Application agréée E-legalite.com





Proposition N°1

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006





Proposition N°2

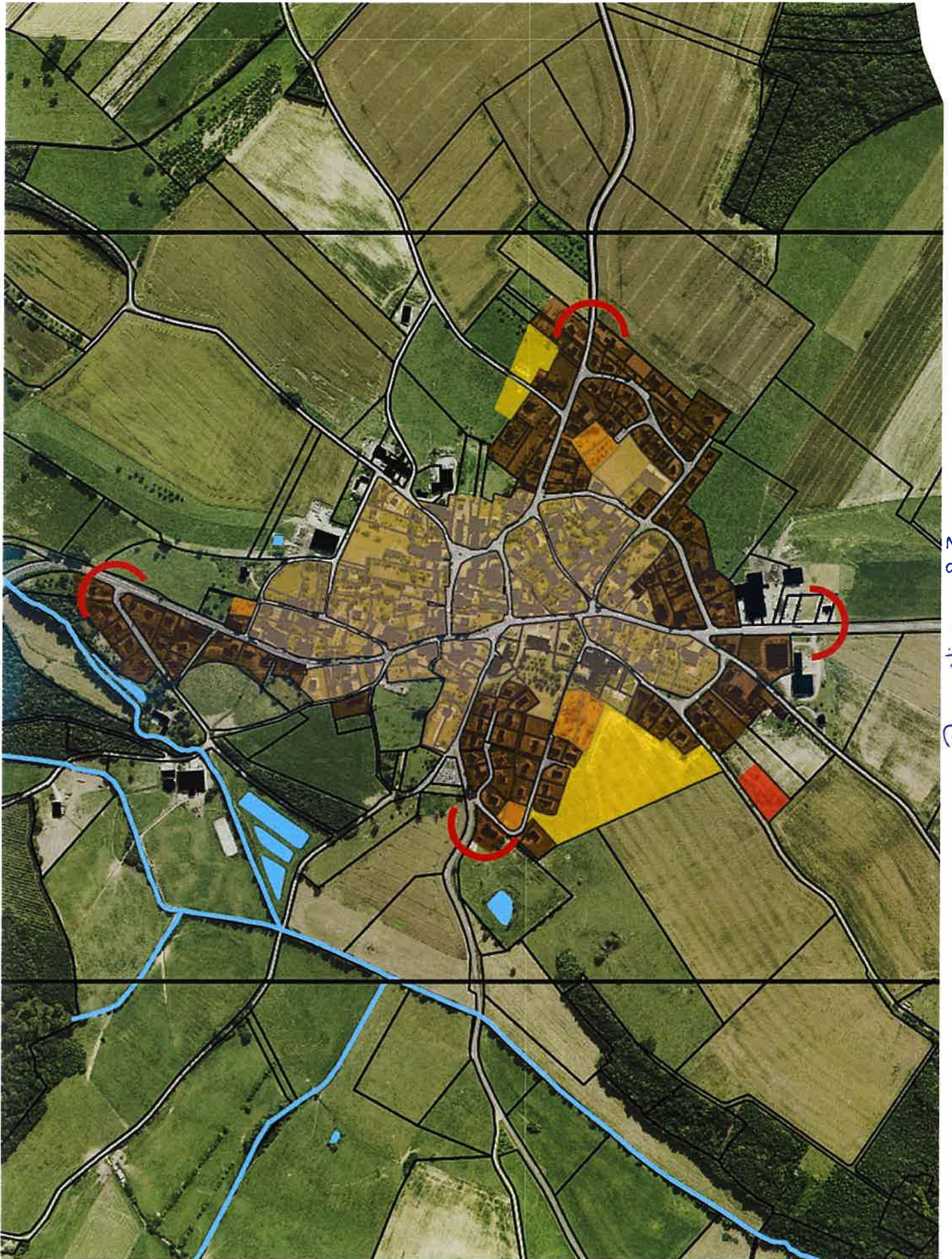
REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006





Proposition n° 3

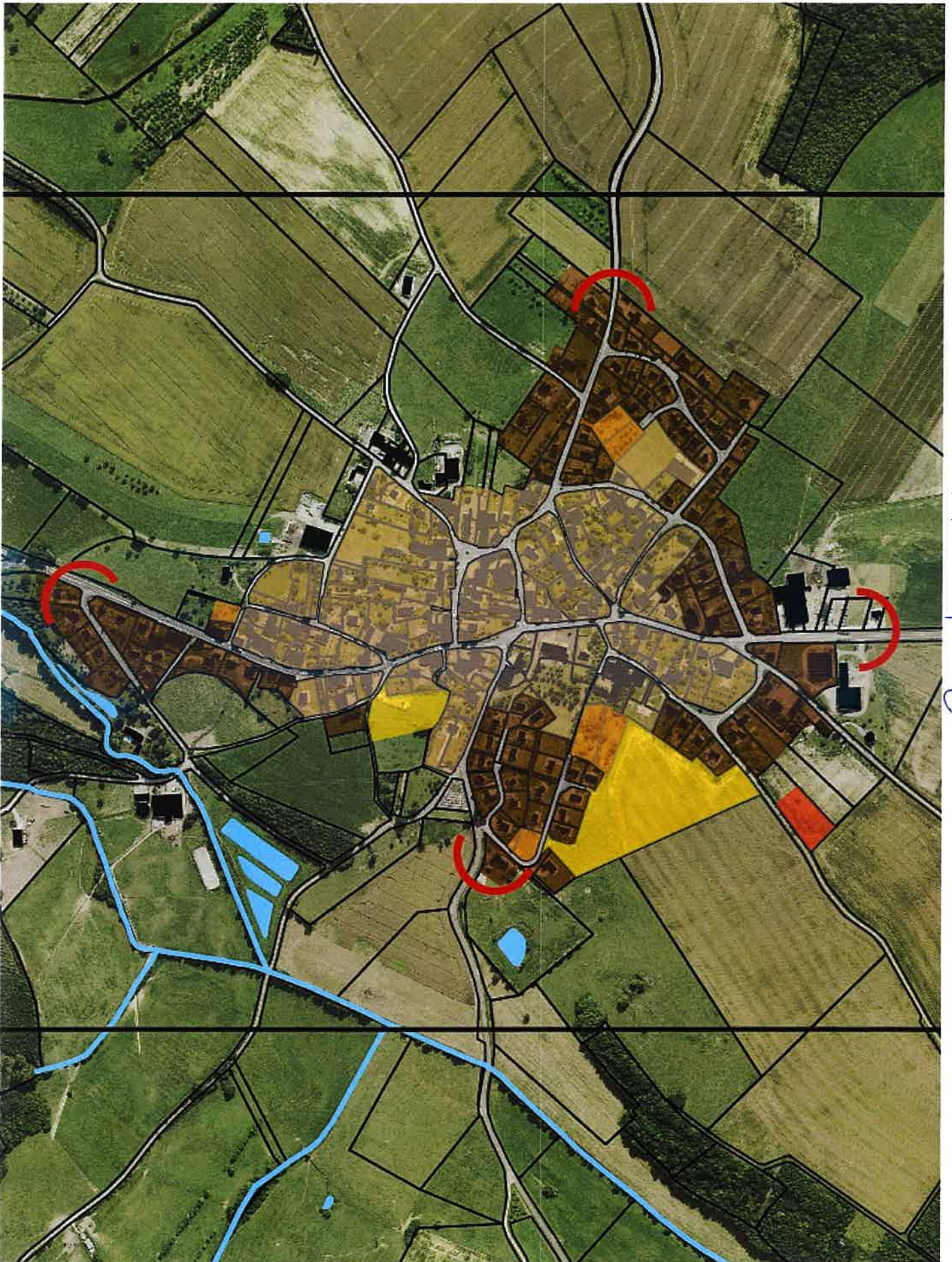
REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006





Proposition N°4

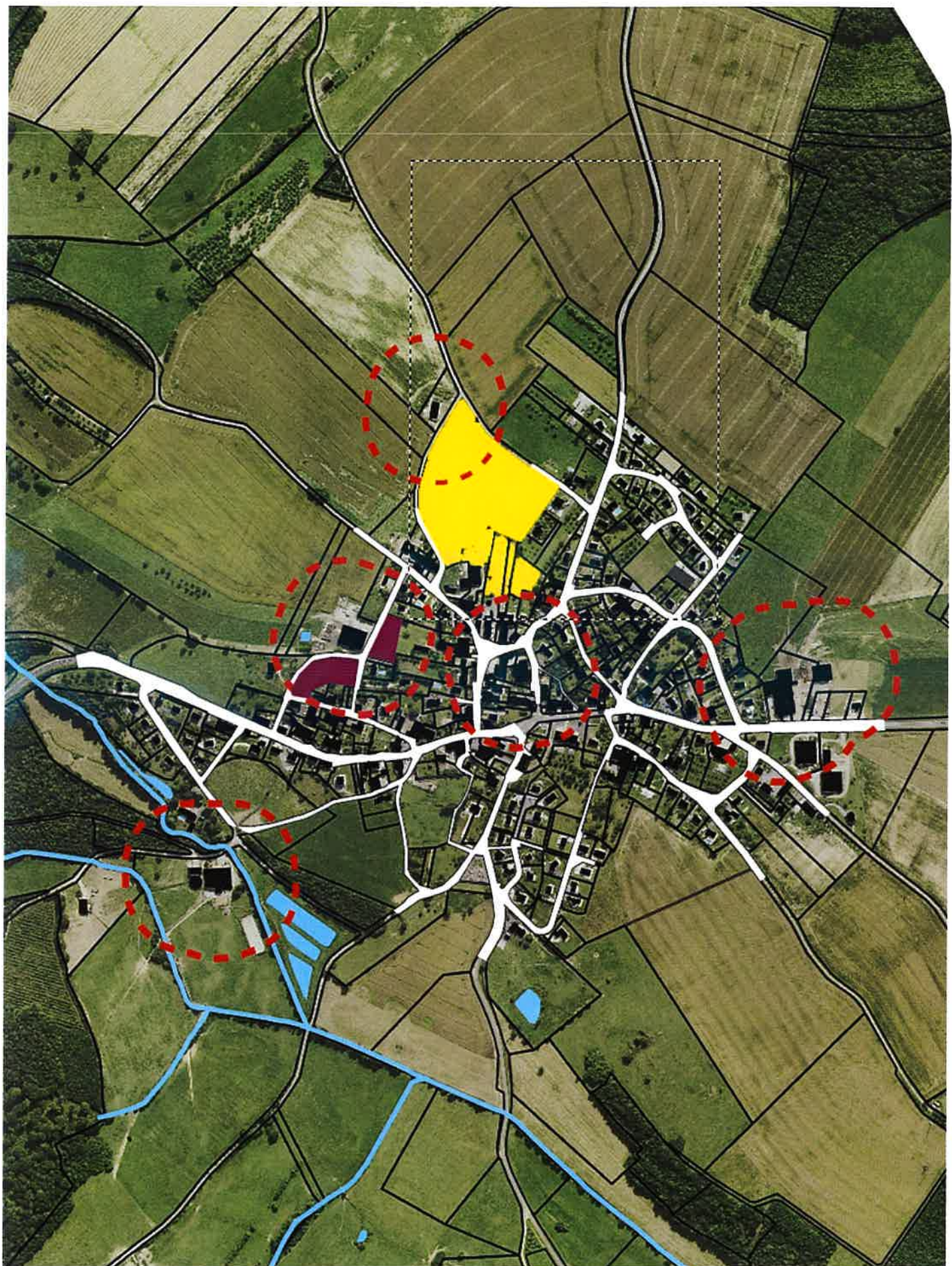
REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006





Proposition N°5

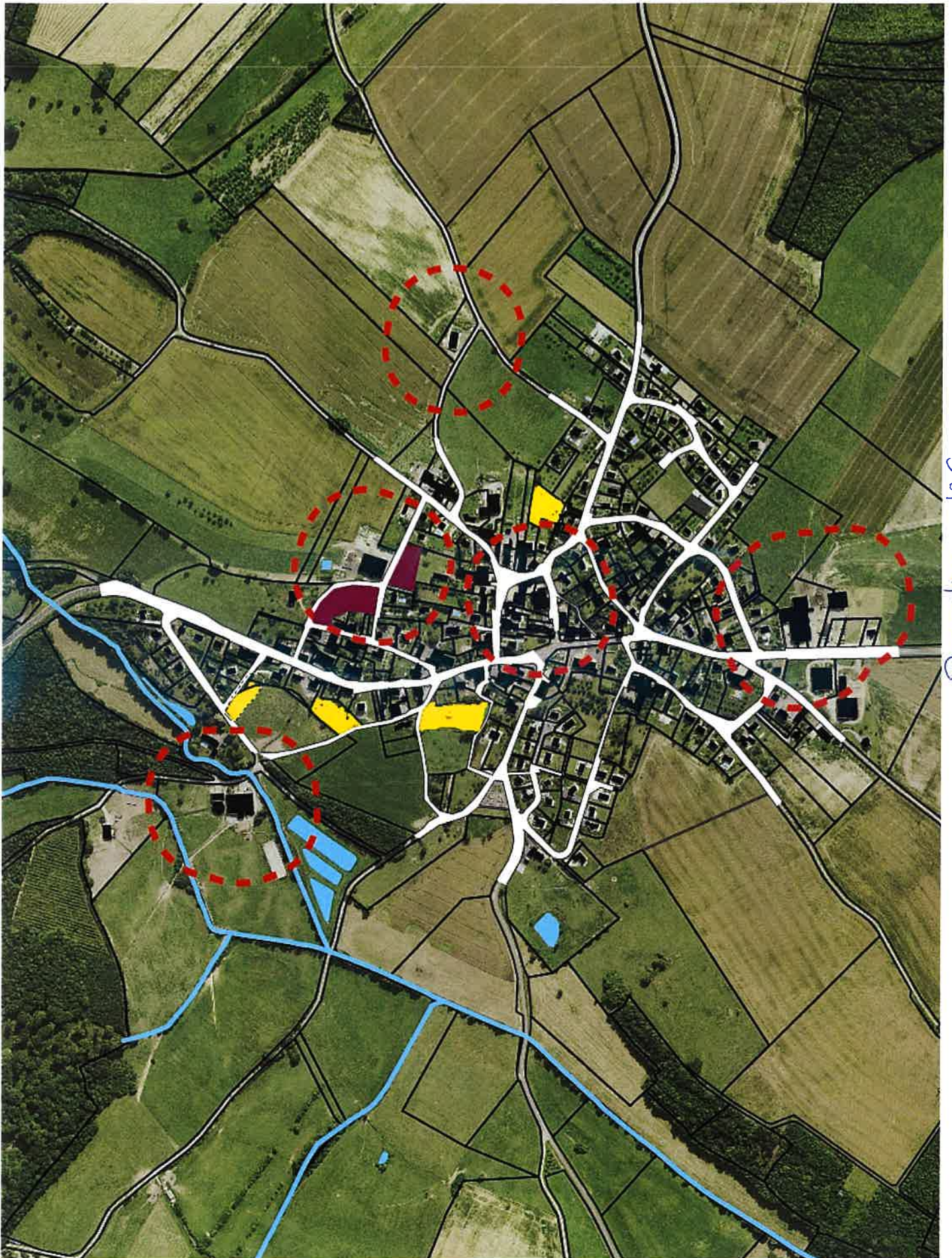
REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006





Proposition N°6

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-217000793-20180406-2018\_04\_006



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOUGNON

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 14  
présents : 8  
votants : 8

*L'an deux mil dix-huit et le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018**

**Date de publication : 17/04/2018**

**Présents : - AUBRY P. – GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K.**

**Absent(e)s : GATEY A. – MIGNOT F. - ARNOULD M. - BRINGOLD L - ETIENNE F. - GROSHENRY B.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Autorisation d'ester en justice - Délégation au Maire**

Vu les articles L 2122-22, 11° et 16°, et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, une délégation générale du pouvoir d'ester en justice au profit de Monsieur le Maire est possible ;

Considérant que cette délégation peut s'appliquer systématiquement au cas où la Commune est demanderesse ou est amenée à assurer sa défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;

Considérant l'opportunité de déléguer alors la fixation des rémunérations et la possibilité de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne pouvoir à Mr Le Maire d'ester en justice :
  - en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
  - en demande devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- précise que Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal le plus proche des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de ces délégations en application de l'article L 2122-23 du C.G.C.T

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/05/2018

Application agréée E.legalite.com